

Montréal, le 25 mars 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Prunelle Thibault-Bédard,
avocate
2267, rue Aylwin
Montréal (Québec) H1W 3C7

Objet : Demande relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches (Dossier R-4112-2019)

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve du RNCREQ dans le dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au RNCREQ un délai supplémentaire pour déposer sa preuve, soit **jusqu'au 31 mars 2020 à 12 h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml